



# Bienvenue !

**Votre Communauté de Communes Convergence Garonne a fait le choix de confier la collecte et le traitement des déchets au Semoctom à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour 26 de ses communes.**

Ces fiches thématiques présentent le nouveau service sur votre territoire afin de vous accompagner dans cette transition.

9 route d'Allégret, 33670 Saint-Léon  
05 57 34 53 20 // [semoctom.com](http://semoctom.com)





# En100ble

Le programme En100ble modifie notre système de gestion des déchets. Il est le fruit d'une large concertation du territoire qui a permis de définir des solutions acceptables de réduction des déchets. C'est une feuille de route qui s'articule autour de 3 axes :

1

## Réduire les déchets du quotidien

### Priorité au compostage des déchets alimentaires.

Former et équiper gratuitement les foyers pour développer le compostage à domicile ou en collectif. Créer des points de collecte pour trier le complément.

### Tri plus simple

Le bac jaune accueille désormais tous les papiers et les emballages.

### Plus de collecte du verre

Densifier la présence de bornes à verre.

2

## Réduire les déchets occasionnels

### Développer le broyage en local

Atteindre 50 plateformes communales de broyage de branchages en activité en 2027.

### Détourner les encombrants

Valoriser le tri et le réemploi avec la recherche de solutions de recyclage et la mise en place de nouvelles filières.

### De nouvelles mesures pour les professionnels

Maintenir leur accueil sur 3 déchèteries.

### Limiter l'accès aux usagers

Depuis 2024, un quota de 18 passages par an et 1,8 tonnes d'apport par foyer a été défini.

3

## Mettre en place des actions de prévention

### Moins de gaspillage alimentaire

En conseillant les cantines scolaires pour adapter les achats et les repas.

### Moins de textiles sanitaires

En aidant les jeunes filles, les femmes et les structures de la petite enfance à l'achat de solutions durables.

### Plus de vrac

Avec des actions au niveau parlementaire pour renforcer la pression sur les industriels, tout en développant un tissu local de solutions en vrac.

# Visons 100kg de moins en 2030





# La collecte en porte-à-porte

## Ordures ménagères résiduelles



Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2025

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte **toutes les semaines sur vos jours de collecte habituels.**

## À partir de mars 2025

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte **tous les 15 jours.**

## Les recyclables

Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte **tous les 15 jours.**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Un doute sur les consignes de tri ? Trizzy est disponible 24h/24 sur notre site internet pour répondre à vos questions !



## INFORMATION AUX USAGERS

Un livret d'information sera inséré dans le prochain magazine communautaire.

**Fin décembre, des calendriers personnalisés seront déposés dans vos mairies.**

**Arrêt de la collecte des encombrants en porte-à-porte au 31 décembre 2024.**



## CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE

	Rive gauche	Rive droite
<b>Lundi</b>	Illats, Podensac	Donzac
<b>Mardi</b>	Landiras, Portets	
<b>Mercredi</b>	Arbanats, Pujols sur Ciron, St Michel de Rieufret, Virelade	Béguey, Cadillac, Cardan, Escoussans, Gabarnac, Laroque, Lestiac, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Paillet, Rions
<b>Jeudi</b>	Budos, Cérons, Guillos	
<b>Vendredi</b>	Barsac, Preignac	



# Les points d'apport volontaire



## Les déchets alimentaires

Installation début 2025 de points de collecte de déchets alimentaires dans les 13 nouvelles communes. Leurs emplacements seront définis avec les maires.

→ Collecte et lavage hebdomadaire.

## Les bornes à verre

La collecte du verre ne se fait qu'en apport volontaire. À partir du 1er janvier 2025, une équipe sera dédiée au nettoyage hebdomadaire des pieds de bornes.

→ 446 bornes sont déployées sur les 98 communes du Semoctom.

## À NOTER

Dans le cadre du projet En100ble, des messagers visiteront chaque foyer de vos communes pour **présenter les solutions offertes par le Semoctom pour les accompagner dans cette transition.**



## Les bornes à textile

Suivi mensuel avec Le Relais et Actifrip, notre prestataire basé à St-André-de-Cubzac.

Sonde de remplissage pour optimiser la collecte.

→ 168 bornes déployées sur les 98 communes.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Une application mobile sera disponible début janvier 2025.

Elle permettra de localiser toutes les bornes sur le territoire, d'être notifié des jours de collecte et de réaliser des démarches en ligne.

De nouvelles fonctionnalités seront déployées courant 2025.





# Les déchèteries



## VIRELADE

À partir du 1<sup>er</sup> février, les horaires de la déchèterie de Virelade changent.

Des travaux seront menés prochainement pour valoriser de nouvelles filières et harmoniser les conditions d'accès aux déchèteries.



Les communes ont accès aux déchèteries sur la même amplitude horaire que les particuliers.

15 septembre au 14 juin	15 juin au 14 septembre
Le lundi de 13h30 à 17h15 du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15	Du lundi au samedi de 7h15 à 14h

## EN DÉBUT D'ANNÉE

L'accès à la déchèterie de Virelade se fera sur présentation de la carte Convergence Garonne que vous utilisez actuellement.

## D'ICI SEPTEMBRE 2025

Un Semocode sera attribué aux communes. Il s'agit d'un QR Code individuel qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire.

**6 autres déchèteries du territoire** dont 3 ouvertes aux professionnels\* (hors bâtiment).  
St-Loubès, Tresses, St Germain du Puch\*, St-Léon\*, St Caprais de Bordeaux et Béguey\*.

## CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

### Pour les particuliers

**18** passages et **1,8** tonne/an.  
Facturation au-delà des passages et/ou tonnages.

### Pour les professionnels

Facturation au 1<sup>er</sup> kilo sur les déchets acceptés dans les déchèteries ouvertes aux pros. Gratuité pour les cartons.

### Pour les communes

Facturation au 1<sup>er</sup> kilo.

### Gratuité pour les déchets verts

les mercredis et jeudis après-midi à Saint Léon, Saint Loubès, Saint Germain du Puch, Tresses et Béguey.

### Gratuité pour les déchets enfouis

les mardis et mercredis après-midi à Saint Léon, Béguey et Saint Loubès.



# Services aux communes

---

## Lors de vos événements

Possibilité de mettre à disposition des bacs sur demande. La collecte des ordures ménagères est payante, les tarifs sont votés chaque année. Les autres flux (tri et déchets alimentaires) sont gratuits lorsque le tri est effectué. La livraison et le nettoyage des bacs par le Semoctom est une option en supplément.

## Nettoyage de la nature

Dans le cadre de vos opérations de nettoyage de la nature, **les communes peuvent bénéficier d'un dépôt gratuit par an** en déchèterie. La demande doit être réalisée en amont du dépôt. Pour plus de renseignements, contactez le service aux publics : 05 57 34 53 20.

## Stationnement non autorisé de populations nomades

Sur demande de la mairie et après conventionnement, le Semoctom peut vous mettre à disposition gratuitement un caisson 10 m<sup>3</sup>. Pour plus de renseignements, contactez le service Exploitation au 05 56 23 09 89.

## Plateforme de broyage de branchages

Vous souhaitez ouvrir une plateforme de broyage sur votre commune ? Le Semoctom effectue le broyage des branchages déposés par vos administrés. Pour plus de renseignements, contactez le service Exploitation au 05 56 23 09 89.



## Nettoyage en pied de bornes à verre

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une équipe sera dédiée au nettoyage hebdomadaire en pied de bornes à verre.







# Les informations à retenir



## SITUATION ACTUELLE

### En porte-à-porte

**Collecte Tri** : tous les 15 jours.

**Collecte OMR** : toutes les semaines.

**Encombrant** : une fois/mois sur rdv.

### En points d'apport volontaire

Bornes à verre et à textile.

### Déchèterie de Virelade

Accès restreint véhicules + de 2m.

### Financement

Actuellement REOM ou REOMI.

## JANVIER 2025



## SEMOCTOM

### En porte-à-porte

**Collecte Tri** : tous les 15 jours.

**Collecte OMR** : toutes les semaines.

→ tous les 15 jours à partir de mars 2025.

→ Arrêt de la collecte encombrant en porte-à-porte (au 31 décembre 2024).

### En points de collecte

#### Déchets alimentaires

254 points de collecte de déchets alimentaires. En 2025, de nouveaux points seront installés dans vos communes.

### En points d'apport volontaire

#### Bornes à verre et à textile

Nettoyage hebdomadaire.

### Déchèterie de Virelade

#### À partir du 1<sup>er</sup> février 2025

Changement des horaires d'ouverture.

#### À partir de la rentrée scolaire 2025

Mise en place du Semocode et accès aux 6 autres déchèteries du territoire

→ 18 passages /an, 1,8 tonnes/an.

### Autres services

Distribution de composteurs et formation au compostage, aides financières, plateformes de broyage de branchages, animations et sensibilisations.

### Financement

Pour les particuliers : TEOM

Pour les professionnels : TEOM et redevance spéciale

Pour les communes : redevance spéciale sur les bâtiments communaux.



## SEMOCTOM

### VOS CONTACTS :



**Président, Jean-François AUBY**  
*president@semoctom.com*



**DGS, Elodie BITTARD**  
*elodie-bittard@semoctom.com*



**Direction Technique, Frédéric CARLET**  
*frederic-carlet@semoctom.com*  
Service collecte : 05 57 34 30 35



**Direction Prévention et mobilisation territoriale,**  
Anne-Cécile RAHIS, *anne.cecile-rahis@semoctom.com*



**Direction Ressources, Christophe MOUCHEL**  
*christophe-mouchel@semoctom.com*



**Direction administrative et financière,**  
Françoise CHASSON, *francoise-chasson@semoctom.com*



**Service Communication, Alice FOURNIER**  
*alice-fournier@semoctom.com, 06 16 21 02 55*



**Service aux publics, David ANCEL**  
*serviceauxpublics@semoctom.com, 05 57 34 53 20*